

L'Express du 20/10/2005
Puteaux
Règlement de comptes à Ceccaldi City
par Pierre-Yves Lautrou

Une affaire brûlante

La justice s'intéresse à la manière dont Charles Ceccaldi-Raynaud a attribué le marché du chauffage urbain de la Défense

C'est l'affaire la plus bouillante qui ait, jusqu'ici, touché les Ceccaldi-Raynaud: le marché du chauffage de la Défense, d'un montant de 35 millions d'euros annuels, attribué en 2001 à la société Enertherm. Comme le révèle L'Express en janvier 2004, la juge Isabelle Prévost-Desprez enquête depuis plusieurs mois sur la manière dont ce marché a été passé par le Syndicat intercommunal de chauffage urbain de la Défense (Sicudéf), présidé à l'époque par Charles Ceccaldi-Raynaud et dont la fille est l'une des administratrices.

Le parquet de Nanterre a ainsi ouvert deux informations contre X pour corruption et pour abus de biens sociaux. A la mi-décembre 2003, la juge perquisitionne la propriété de Charles Ceccaldi-Raynaud, à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud). Le mois suivant, c'est au tour des bureaux du père et de la fille, à la mairie, puis à l'Assemblée nationale, en février, et au Sénat, en avril.

Les enquêteurs soupçonnent l'appel d'offres qui a abouti à l'attribution du marché à la société Enertherm d'être entaché d'illégalité. Un rapport de la Direction de la concurrence des Hauts-de-Seine fait ainsi remarquer qu'aucun critère de prix n'a été proposé. Surtout, un homme d'affaires français installé au Luxembourg dénonce, dans une lettre écrite en 2002, le versement de 15 millions d'euros de commissions!

Ce qui est sûr, c'est qu'on retrouve chez Enertherm de vieux routiers des marchés publics des Hauts-de-Seine, déjà présents chez Climadef, l'entreprise qui détenait le marché du chauffage depuis 1968. Et, dans la nébuleuse de sociétés qui entourent Enertherm, apparaît le nom d'un très proche du maire de Puteaux: Antoine Benetti, ex-patron de l'office HLM de la ville et ancien membre du comité départemental du RPR des Hauts-de-Seine...

En 2004, Charles Ceccaldi-Raynaud assurait à L'Express que «si la Direction de la concurrence avait eu des soupçons [...], elle aurait très bien pu demander au préfet de différer sa décision. Or elle n'a rien fait.» Aujourd'hui, l'ancien maire de Puteaux affirme: «Plus de 15 perquisitions ont été effectuées dans le cadre de ce dossier et je n'ai pas eu de nouvelles. Et je pense que je n'en aurai plus jamais!» De fait, Isabelle Prévost-Desprez a été nommée entre-temps vice-présidente du tribunal de Nanterre et c'est à un nouveau juge de s'occuper de l'enquête...